



Pacte bois- biosourcés

Auvergne-Rhône-Alpes

PRÉSENTATION

Version provisoire (septembre 2022)

PACTE BOIS ET BIOSOURCÉS

Auvergne-Rhône-Alpes

Le réseau des interprofessions de la filière forêt bois de la région Auvergne-Rhône-Alpes propose d'accompagner les maillons de la maîtrise d'ouvrage dans l'acte de bâtir avec le bois et les biosourcés.

En cohérence, avec le contexte de massification de la construction durable et la RE2020, le réseau des Fibois en AuRA porte le **Pacte Bois et Biosourcés Auvergne-Rhône-Alpes**, à l'image des Pactes bois-biosourcés déjà lancés en région Île-de-France ([ici](#)) et Grand-Est ([ici](#)).



PRINCIPE

Le PACTE Bois & Biosourcé s'adresse à tous les aménageurs et maîtres d'ouvrage, publics ou privés (promoteurs, bailleurs, collectivités...). C'est une démarche qui les invite à s'engager en faveur de la construction bois et biosourcés, par des objectifs chiffrés et concrets et sur une période définie.

OBJECTIFS

L'objectif du Pacte est d'identifier les maîtres d'ouvrage de la région souhaitant développer l'utilisation des biosourcés dans leurs projets afin de :

- △ Créer un réseau de partage d'expérience ;
- △ Les accompagner collectivement et individuellement ;
- △ Les faire monter en compétence sur la construction bois et biosourcés.

Ce pacte outre la volonté d'accompagner la maîtrise d'ouvrage a comme autres objectifs :

- △ De communiquer sur les maîtres d'ouvrage qui mettent en place une stratégie « bois biosourcé » dans leurs opérations ;
- △ De donner une "visibilité" à la filière sur les prochaines années ;
- △ De valoriser et promouvoir les entreprises et la ressource régionale/nationale.

Le but est de développer la demande en cohérence avec l'offre de notre territoire.

ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

1. Les signataires s'engagent sur un pourcentage de leur Surface de Plancher totale (SdP), en construction neuve et/ou en réhabilitation, intégrant des solutions bois-biosourcées à hauteur de :



Période d'engagement : 5 ans

(prise en compte des OS Travaux du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026)

2. Les signataires s'engagent à ce que cette part corresponde, sur la moyenne des opérations engagées, à une intégration de bois-biosourcées à hauteur de :

- △ 36 kg/m² SdP pour la construction neuve (garde-fou : 10 kg/m² SdP par opération)
- △ 10 kg/m² SdP pour la rénovation (pas de garde-fou par opération)

3. Les signataires doivent favoriser des approvisionnements maîtrisés en mettant tous les moyens en oeuvre pour atteindre :

- △ **60 % d'approvisionnements en bois certifiés**, issus de forêts gérées durablement (PEFC, FSC ou équivalent)
- △ **60 % de bois français** (marques/certification, contrats de fourniture, attestation sur l'honneur...)

4. Les signataires déploient un ensemble de moyens sine qua non à l'atteinte des résultats :

- △ Désignation d'un référent bois,
- △ Participation aux réunions de travail et d'informations du Pacte,
- △ Montée en compétence des équipes,
- △ Intégration systématique de la compétence bois aux équipes projet,
- △ Partage d'informations avec la communauté des signataires.

ENGAGEMENTS OPTIONNELS

- ESSENCES SOUS-VALORISÉES
△ Utilisation de sapin et/ou feuillus
- BOIS RÉGIONAUX
△ 60 % de bois récolté et transformé en AuRA
- 100 % BOIS CERTIFIÉS
△ Forêts gérées durablement (PEFC, FSC...)
- BOIS ENERGIE
△ Chauffage principal du bâtiment au bois
- RÉEMPLOI
△ Utilisation de bois de réemploi

Il n'est pas obligatoire de choisir un engagement optionnel.

Pour tout engagement optionnel : au minimum un projet du parc doit être réalisé au cours des 5 ans.

ENGAGEMENTS DU RÉSEAU DES FIBOIS D'Auvergne-Rhône-Alpes

Le réseau Fibois d'Auvergne-Rhône-Alpes s'engage à **soutenir et accompagner les signataires pour assurer l'atteinte de leurs engagements**. Un ensemble de **services collectifs et individuels** va être déployé en ce sens :

- △ Réponses sur des problématiques propres à un projet ;
- △ Formation technique ;
- △ Retours d'expériences ;
- △ Connaissance sur la filière, lien avec les entreprises ;
- △ Accompagnement pour les aides financières ;
- △ Rencontres d'affaires B to B ;
- △ Visites d'entreprises, de chantiers, de projets livrés ;
- △ Etc.



Pour en savoir plus, prenez contact avec votre interlocuteur :

FB AuRA
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

BENJAMIN MERMET
Fibois AuRA
b.mermet@fibois-aura.org
04 27 86 13 72 / 06 76 12 71 40

FB 42
LOIRE

MATHIEU CONDAMIN
Fibois 42
m.condamin@fibois42.org
04 77 49 25 71 / 06 40 87 79 88

Une action portée par le réseau interprofessionnel des Fibois d'Auvergne-Rhône-Alpes :

